

COMPTE-RENDU PRESSE
Conseil Municipal du Mercredi 29 juillet 2015

Ce mercredi 29 juillet 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, Claudine LEDOLLEY, Gérard LARSONNEUR, Jean-Claude LECLERC, Philippe GOSSELIN, Auguste TESSON, Michèle AGNES, Béatrice GOSSELIN, François LEGRAS, Yves GOSSELIN

Excusés : Valérie LAISNEY, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Pierrette FILTOPULOS

Pouvoirs : Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Sylvie BEAUFILS ayant donné pouvoir à Jean-Claude LECLERC
Françoise K'DUAL ayant donné pouvoir à Michèle AGNES

Avant de débiter cette réunion, les conseillers municipaux font une minute de silence en mémoire de Nathalie Lecouillard et renouvèlent toutes leurs condoléances à sa famille. Monsieur le Maire précise qu'aucun mot de la Municipalité n'a été fait lors de son inhumation, conformément à ses dernières volontés.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Gérard LARSONNEUR est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2015

Jean-Claude LECLERC fait remarquer que la phrase le concernant sur le sujet des communes nouvelles n'était pas exactement de cette teneur. Il demande que cette phrase soit rectifiée. Il voulait rappeler qu'un débat devait être mené sur toutes les possibilités de réunion entre communes et qu'il soit retiré cette allusion autour de l'union avec des communes littorales plus au sud. Son souhait était un débat autour des communes nouvelles. En dehors de ce point, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Yves GOSSELIN informe le conseil municipal qu'une panne sur l'éclairage public d'un secteur du bourg est en cours d'être réparée, suite à un problème de disjoncteur. L'entreprise devrait intervenir demain.

III – Approbation du projet définitif de la construction d'une maison médicale

La commission des travaux s'est réunie ce 23 juillet dernier et propose d'approuver le projet définitif. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission, le conseil municipal retient quelques modifications concernant les ouvertures non compatibles avec les éventuelles extensions et approuve le projet définitif tel que présenté. Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe totale estimée pour ce projet s'élève aux alentours de 800 000 €.

Le projet prévoit une tranche ferme avec 2 cabinets de médecins, 2 cabinets d'infirmiers, un cabinet dentaire et les espaces communs et une tranche conditionnelle avec un cabinet de kinésithérapeute. Le marché sera proposé en appel d'offres ouvert qui se décompose en 14 lots :

- Lot 1 = GROS ŒUVRE
- Lot 2 = CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – BARDAGE
- Lot 3 = COUVERTURE ZINC
- Lot 4 = ETANCHEITE
- Lot 5 = MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- Lot 6 = MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 7 = PLATRERIE SECHE
- Lot 8 = PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot 9 = PLOMBERIE – SANITAIRE- VENTILATION
- Lot 10 = ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES – CHAUFFAGES ELECTRIQUES
- Lot 11 = CARRELAGES – FAIENCES
- Lot 12 = PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX
- Lot 13 = REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
- Lot 14 = VRD

Monsieur le Maire rappelle l'évolution actuelle des professionnels de santé intéressés et positionnés pour intégrer cette maison médicale.

Monsieur le Maire informe que son souhait est que ce projet puisse être inscrit au contrat de territoire et si toutefois le jour du lancement des travaux, le projet ne remplissait pas les conditions, il ne serait alors pas éligible aux subventions, mais pour l'instant il serait maintenu aux programmes de subventions.

Une fois approuvé, ce projet définitif sera adressé au bureau de contrôle pour approbation afin de lancer la consultation des entreprises en septembre. Le permis de construire sera déposé dans les tout prochains jours afin de passer en commission de sécurité et accessibilité le 12 août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet tel que présenté et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la suite de ce projet et lancer la consultation des entreprises.

IV – Approbation du DCE des travaux d'aménagement du site de la Filature

Conformément aux dernières modifications prises en compte par le bureau d'études PRYTECH, il est proposé de lancer une consultation en procédure adaptée pour les marchés de travaux d'aménagement du site de la Filature. Le bureau d'études n'a pu nous transmettre pour ce soir les estimations.

Le projet prévoit 2 lots:

Lot 1 = terrassements, voirie, assainissement avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles (toutes comprenant des variantes)

Lot 2 = éclairage public

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et décide de lancer la consultation ce 31 juillet avec une remise des offres au plus tard le 11 septembre.

Monsieur Jean-Claude Leclerc précise qu'il vote pour, mais qu'il n'adhère pas complètement au projet, mais il ne souhaite pas s'y opposer.

V – Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de l'accueil du camping municipal

Monsieur Yves Gosselin, rapporteur de la commission des travaux, réunie ce 23 juillet dernier, présente l'avant-projet d'agrandissement et de rénovation de notre bâtiment d'accueil au camping municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de ce projet et décide de retenir le bureau RC2M pour nous accompagner et assurer la maîtrise d'œuvre:

- 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC pour réaliser l'avant-projet sommaire et définitif, le dossier de déclaration préalable et l'appel d'offres
- et la mission concernant le suivi technique du chantier est au prix de 6 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire rappelle le caractère impératif des délais à respecter pour ce chantier, un début de travaux début novembre et une fin de travaux impérative avant la fin du printemps. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre du bureau RC2M et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché. Il sera rappelé que ce chantier devra impérativement être terminé fin mars.

Comme chaque été, Monsieur le Maire propose d'organiser une visite au camping. Cet avant-projet d'extension de l'accueil sera présenté aux locataires et l'apéritif offert. Une date sera très prochainement proposée aux conseillers municipaux.

Yves Gosselin informe le conseil municipal de la demande de petit aménagement transmise par Jacky Gaillet pour la salle des 3A et le club de tennis de table. Une petite réunion sera organisée pour aller voir sur place.

VI – Modifications budgétaires et renouvellement des lignes de trésorerie

Les lignes de trésorerie arrivant à échéance le 31 juillet prochain, il est proposé de reconduire les 2 lignes pour le budget de la commune 200 000 € et pour le budget du camping 90 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et compte tenu des différentes propositions reçues d'établissements bancaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir les offres mieux disantes :

Pour la ligne de trésorerie du budget commune d'un montant de 200 000 € = la Banque Postale, Eonia + marge de 1.26 % l'an et si Eonia négatif, application de la marge, soit 1.26 % minimum, pas de frais de dossier ni de frais de mise en place d'ouverture de crédits, 400 € de commission d'engagement et 0.200 % de frais du montant non utilisé.

Pour la ligne de trésorerie du budget camping d'un montant de 90 000 € = CREDIT MUTUEL, Euribor 3 mois moyenné sur un mois (-0.01 %) augmenté d'une marge de 1.60 % pour le mois, soit 1.60 % pour le mois minimum, 225 € de frais de dossier, pas de commission d'engagement ni d'ouverture de crédit, ni autres commission en cas de non utilisation.

Pour information, Monsieur le Maire informe que 3 100 € ont été pris du chapitre dépenses imprévues sur le budget camping afin de pourvoir aux dépenses d'impôts sur le bénéfice.

Décisions modificatives : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal d'approuver les écritures de régularisation :

1/ concernant le budget lotissement:

Cette DM annule et remplace la délibération du 30/06 ref 14.30/06/2015 rendue exécutoire par la sous-préfecture le 17/07 par les modifications présentées par Monsieur le Maire.

2/ Pour le budget commune , en dépenses de fonctionnement :

- -c/6521 : - 197 140 € correspondant à la participation aux budgets annexes (9874 € Chantelourie, 62 065 € ancienne presse, 125 200 € lotissement commercial)
- +c/6748 : + 197 400 € (imputation plus cohérente)
- +c/6748 : + 5 000 € pour augmenter la participation du budget communal au budget lotissement commercial pour le règlement des frais d'actes notariés
- -c/678 : - 5 000 €

VII – Divers

- Le conseil municipal décide à l'unanimité du renouvellement du contrat du régisseur de l'aire de campings car à compter du 1^{er} août et jusqu'au 30 novembre 2015, à raison de 7 heures hebdomadaire.
- Pour information, le Président du Conseil Départemental viendra visiter le poste de secours de Gouville s/mer ce lundi.
- Travaux d'effacement rue du 28 juillet 1944 : suite à la récente délibération décidant de programmer ces travaux et sollicitant le Département pour accompagner la commune, nous avons reçu une proposition de l'agence technique départementale pour assurer la mission d'accompagnement pour les travaux de voirie qui pourraient s'engager fin 2015. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental qui préfinancera l'ensemble des travaux. La commune reversera, après réalisation du bilan financier après travaux, le montant relatif à ces travaux majoré de 5 % pour participation forfaitaire aux moyens d'étude et de 1.08353 % correspondant à la récupération de la perte de dotation pour le département dans le cadre du FCTVA. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et les pièces relatives à cette délégation.

TOUR DE TABLE:

Béatrice GOSSELIN informe des réflexions concernant l'organisation du Tour de France de 2016 et invite tous les conseillers à réfléchir à des idées et les transmettre pour la réunion prévue à cet effet le 16 septembre

Jean-Pierre LEGOUBEY informe du récent audit Pavillon bleu qui s'est bien passé. Il informe le conseil municipal également des premiers dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits directement par la commune

Michèle AGNES informe que la fête du moulin aura lieu le 15 août et invite chacun à acheter des tickets pour le repas. Elle rappelle qu'il manque la rampe pour rendre les sanitaires de l'annexe du moulin accessibles aux personnes handicapés

Jean-Claude LECLERC informe en son nom et celui de Madame Sylvie BEAUFILS que le CM recevra prochainement un courrier de leur part au titre de leur bilan de cette première année au sein de la Municipalité

François LEGRAS invite tout le conseil municipal à la St Ouen le 9 août